

Erref. kodea: LAF-215-164

Izenburua: Kultura sustapenean

liburudendekin harremanak, 1930-1948

Bayonne le 8 Juin 1931

Monsieur l'Abbé LAFFITTE

Collège St- François Xavier

USTARITZ

Monsieur l'Abbé,

Je vous adresse ci-joint le double de votre compte dépôt à la Librairie LASSERRE.

Il vous est dû une somme de TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT Francs 75 c/ms (370 frs 75) au 31 Mai 1931. Vous pourrez la prendre quand vous le désirerez, elle est mise de côté dans une enveloppe avec votre nom.

Dès que l'épreuve du paroissien basque me sera envoyée, je vous la ferai parvenir immédiatement.

Je vous serais bien reconnaissante de vouloir me réserver une petite part du dépôt qui reste actuellement à la Librairie LASSERRE pour m'en mettre en dépôt à La Librairie de la rue Thiers.

Veillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

A. M. Barère -

DEPOT fait par Monsieur l'Abbé LAFFITTE

à

la LIBRAIRIE LASSERRE

DEPOT

Nombre d'exemplaires VENDUS

DETAIL	PRIX	DETAIL	Prix relieure	PRIX	TOTAL
28 Mariaren en feuilles (dont 2 ont été reliés en basane à raison de 15frs Prix de Vente 28 frs- et 3 en toile à raison de 16 frs. Prix de vente 25 frs)	15.-	2 Mariaren en feuilles 2 Mariaren table	18.-	25.-	14.-
25 Maiatzeco en feuilles, (tous ont été reliés) <i>par la Librairie...</i>	12.-	6 Maiatzeco reliés	6.50	12.-	33.-
10 Giristino reliés	7.-	4 Giristino		7.-	28.-
50 Loretegia	10.-	40 loretegia		10.-	400.-
					505.-
					126.25
					378.75

à percevoir par M. l'abbé Laffitte 50.-

dédution du faire de vente

à déduire remise 25 %

TOTAL 378.75

LIBRAIRIE-PAPETERIE

LASSERRE

20 - RUE GAMBETTA - 20

BAYONNE



Bayonne le 15 - Janvier 1934

Monsieur l'abbé Lafitte.
professeur.

Obstanz

Monsieur l'abbé.

Veuillez avoir l'obligeance de me
faire cahiers

10. exemplaires *Сакматимен Тартедиак*.
l'édition la plus récente.

Avec mes remerciements Veuillez
agréer Monsieur l'abbé mes très
respectueuses. Salutations -

Très la vôtre
H. Galy

LIBRAIRIE-PAPETERIE

LASSERRE

20 - RUE GAMBETTA - 20

BAYONNE



BAYONNE, le 11 Mars 1936

Monsieur l'abbé Lafitte
Chofenn
Petit Séminaire
Abbatiale

Monsieur l'abbé

Veuillez trouver ci-joint mandat des
littres & montant des littres de l'année courante
1935.

1. Estual Heriaren alde Francain	2 ^x - 25% =	1.50
1- " " " Basque	2 ^x - 25% =	1.50
1. Koba Harien Begia	0.50 - 20% =	0.40
9. Estual Junen Koselegia	10 ^x = 90 ^x - 20% =	7.20
20. Itxuralden Kantuak.	3 = 60 ^x - 20% =	4.80

123.40

A geroz, Monsieur l'abbé mes respectueuses
salutations.

Tout la Librairie
Lasserre

BAYONNE le 15 Mai 1939

LE LIVRE

LIBRAIRIE - PAPETERIE

9, RUE THIERS

BAYONNE

TÉLÉPHONE 502.37

C. C. P. BORDEAUX 420.87
R. C. BAYONNE 10824

Monsieur l'Abbé L A F I T T E

Petit séminaire USTARITZ

Monsieur l'Abbé,

Je vous adresse inclus la somme de CENT QUATRE VINGT SEPT Frs 50 Cmes (187,50) montant de la vente des Cinquante exemplaires de "AMADTOREN UZTA " de Mayi ELISSAGUE que vous avez mis en dépôt le 23 Juin 1934 déduction faite de notre remise de 25 Frs % sur le prix de vente de 5 Frs l'exemplaire .

Avec nos remerciements nous vous prions d'agréer Monsieur l'Abbé l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués

P. la Librairie " Le Livre "

La Gérante



LE LIVRE

LIBRAIRIE - PAPETERIE

9, RUE THIERS
BAYONNE

TÉLÉPHONE 237

R. C. BAYONNE 10924

BAYONNE, LE 29 Juin 1931

Monsieur l'Abbe LAFITTE
Collège St Francois Xavier

USTARITZ

Monsieur l'Abbé,

Je reçois ce jour, une carte des Etablissements PROOST m'annonçant l'épreuve du "Liburu Ttipia" pour la semaine prochaine. Comme je pense que vous êtes impatient d'en avoir des nouvelles, je m'empresse de vous le faire savoir et vous adresserai cette épreuve dès réception.

Je prends le repos le plus absolu, dans une campagne des plus verdoyantes, afin de faire provision de beaucoup de forces pour l'ouverture de la Librairie de la rue Thiers où le travail me sera bien simplifié.

L'année scolaire touche à sa fin, mais pour vous, Monsieur l'Abbé, peut-on parler de vacances quand vous avez tant de travail ?

Veillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

A. M. Bravin -

LE LIVRE

LIBRAIRIE - PAPETERIE

9. RUE THIERS
BAYONNE

TÉLÉPHONE 2137

R. C. BAYONNE 10924

Monsieur l'Abbé LAFITTE
Collège St François Xavier

USARITZ

Monsieur l'Abbé

Je vous adresse aujourd'hui le sous-pi recommandé, le manuscrit et les épreuves du "Libur Utipia" que je viens de recevoir de Belgique. J'y ai joint la feuille explicative qui nous a été envoyée par la Maison PROUST et la lettre qui accompagnait l'envoi.

Le papier qui sera employé pour le tirage est celui sur lequel étaient imprimés les caractères que nous avons choisis; mais pour bien vous permettre de vous en rendre compte, j'écris ce jour à la Maison de nous envoyer un nouvel échantillon.

Dès que vous aurez pu corriger l'épreuve, je vous serais reconnaissante de remettre le paquet à la concierge 9 Rue Thiers. Pour toute indication à transmettre à la Maison, vous voudrez bien écrire: chez Monsieur DANGOU & JOSSE par St VINCENT DE TYROSSE ou me téléphoner chez lui au numéro 1.

La Maison PROUST a demandé une augmentation de prix pour la qualité de papier que nous avons choisi et je lui ai envoyé notre accord sur ce point. Il me semble qu'un petit encadrement rouge qui soulignerait le texte ne serait pas déplacé. On pourrait aussi mettre en basque au bas de la première page qui contient le titre du livre:

Propriété exclusive
Eskualherria - Liburutegia
"Le Livre"

9. Rue Thiers - Bayona (que je vous laisse le soin d'arranger, qu'en pensez-vous ?)

On ne pourra ouvrir la Librairie que le 1er Août. Le cabinet de lecture ne sera installé qu'un mois plus tard. Les éditeurs ne font aucune difficulté pour nous mettre les livres en dépôt ce qui nous permet d'avoir un choix plus important qu'à la Librairie Lasserre. Je serai contente que vous me donniez votre avis dès que vous le pourrez.

!!!.....

BAYONNE, LE 11. Juillet. 1951.....

LE LIVRE

LIBRAIRIE - PAPETERIE

9. RUE THIERS
BAYONNE

TÉLÉPHONE 2137

R. C. BAYONNE 10924

Monsieur L'Abbé LAFITTE
Collège St François Xavier

USARITZ

Monsieur l'Abbé,

Je vous adresse aujourd'hui le sous-pi recommandé, le manuscrit et les épreuves du "Libur Utipia" que je viens de recevoir de Belgique. J'y ai joint la feuille explicative qui nous a été envoyée par la Maison PROUST et la lettre qui accompagnait l'envoi.

Le papier qui sera employé pour le tirage est celui sur lequel étaient imprimés les caractères que nous avons choisis; mais pour bien vous permettre de vous en rendre compte, j'écris ce jour à la Maison de nous envoyer un nouvel échantillon.

Dès que vous aurez pu corriger l'épreuve, je vous serais reconnaissante de remettre le paquet à la concierge 9 Rue Thiers. Pour toute indication à transmettre à la Maison, vous voudrez bien écrire: chez Monsieur DANGOU & JOSSE par St VINCENT DE TYROSSE ou me téléphoner chez lui au numéro 1.

La Maison PROUST a demandé une augmentation de prix pour la qualité de papier que nous avons choisi et je lui ai envoyé notre accord sur ce point. Il me semble qu'un petit encadrement rouge qui soulignerait le texte ne serait pas déplacé. On pourrait aussi mettre en basque au bas de la première page qui contient le titre du livre:

Propriété exclusive
Eskualherria - Liburutegia
"Le Livre"

9. Rue Thiers - Bayona (que je vous laisse le soin d'arranger, qu'en pensez-vous ?)

On ne pourra ouvrir la Librairie que le 1er Août. Le cabinet de lecture ne sera installé qu'un mois plus tard. Les éditeurs ne font aucune difficulté pour nous mettre les livres en dépôt ce qui nous permet d'avoir un choix plus important qu'à la Librairie Lasserre. Je serai contente que vous me donniez votre avis dès que vous le pourrez.

!!!.....

" LE LIVRE "

LIBRAIRIE - PAPETERIE
9 RUE THIERS
BAYONNE

TÉLÉPHONE 2.37 - C. P. BORDEAUX 420-87
R. C. BAYONNE 10824

BAYONNE LE 20 Juillet 1951

Monsieur l'Abbé LAFFITTE
Collège St François Xavier
USTARITZ

Monsieur l'Abbé,

Je suis très contente que le travail de la Maison PROOST vous ait satisfait. L'ensemble m'avait paru très bien, mais ne connaissant pas le basque, il me tardait d'avoir votre avis ; d'autant plus que j'avais insisté pour que vous confiez l'impression du "Liburu Ttipia" à la Maison PROOST, me fiant à l'expérience de la regrettée Mademoiselle LASSERRE qui m'avait parlé de la conscience et de la compétence avec laquelle on imprimait les manuscrits confiés.

Vous êtes content, tout est donc pour le mieux.

Je ne crois pas que le liseré rouge empiéterait sur la marge. Vous rappelez-vous le petit livre modèle sur lequel nous avons choisi ~~une~~ l'image hors texte et dont le format correspondait à peu près à votre paroissien ? Pour être fixé, on pourrait en demandant l'épreuve avant le tirage définitif, prier la Maison de nous faire un spécimen avec liseré rouge, qui peut très bien se supprimer s'il ne vous plaît pas.

Je vous envoie l'échantillon du papier choisi qui était celui du paroissien modèle. L'augmentation est de 476 frs sur le prix primitivement fixé.

Dans votre lettre vous ne nous parlez pas de l'édition en gros caractères. Il nous faudrait cependant une certaine quantité de " Liburu Ttipia " pour les personnes âgées et qui ont la vue faible comme on n'en a tant de fois fait la demande soit individuellement soit par les revendeurs (BARTHABURU St Palais, -BARBIER, St Jean Pied-de-Port, IRISSARU à Bidarray). Nous avons parlé d'un tirage de cette édition à 2.000 exemplaires il était convenu qu'après correction de l'épreuve vous me diriez ce qui était à supprimer dans cette édition.

Nous sommes tout à fait d'accord sur les points précisés dans votre lettre au sujet des conditions dans lesquelles le livre paraîtra :

- 10) Vous gardez vos droits d'auteur.
- 20) Vous permettez à la Librairie " Le Livre " d'imprimer

..... BAYONNE LE
Je vous prie d'agréer Monsieur l'Abbé l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

J. M. Bannin

BAYONNE
RUE THIERS
LIBRAIRIE - PAPETERIE

Le travail de la Maison PROOST vous a-t-il satisfait ? L'ensemble m'avait paru très bien, mais ne connaissant pas le basque, il me tardait d'avoir votre avis ; d'autant plus que j'avais insisté pour que vous confiez l'impression du "Liburu Ttipia" à la Maison PROOST, me fiant à l'expérience de la regrettée Mademoiselle LASSERRE qui m'avait parlé de la conscience et de la compétence avec laquelle on imprimait les manuscrits confiés.

Vous êtes content, tout est donc pour le mieux. Je ne crois pas que le liseré rouge empiéterait sur la marge. Vous rappelez-vous le petit livre modèle sur lequel nous avons choisi l'image hors texte et dont le format correspondait à peu près à votre paroissien ? Pour être fixé, on pourrait en demandant l'épreuve avant le tirage définitif, prier la Maison de nous faire un spécimen avec liseré rouge, qui peut très bien se supprimer s'il ne vous plaît pas.

BAYONNE LE 10 Mars 1924

LE LIVRE
LIBRAIRIE - PAPETERIE
9 RUE THIERS
BAYONNE

"LE LIVRE"
LIBRAIRIE - PAPETERIE
9 RUE THIERS
BAYONNE

BAYONNE LE

TÉLÉPHONE 2.87 - C. P. BORDEAUX 420-87

R. C. BAYONNE 10824

5.000 exemplaires de l'Eliza " Liburu Ittipia " , petits caractères (on spécifiera ultérieurement le nombre d'exemplaires de l'édition en gros caractères) et que vous vous engagez à ne pas rééditer cet ouvrage jusqu'à épuisement de l'édition si sauf entente avec la Librairie.

En ce qui concerne vos honoraires, pour que nous puissions utilement fixer ce point, il faudrait savoir le prix de revient du paroissien, reliure comprise. Dès que la Maison PROOST nous aura envoyé un exemplaire des trois reliures à exécuter, c'est-à-dire: en toile, en petit chagrin, en basane pour Première Communion, nous établirons les termes de l'accord qui sera signé par vous et par Monsieur DANGOU où vos droits respectifs seront nettement établis. Il me semble qu'ainsi aucune contestation ne pourra survenir. Il me paraît impossible de le faire avant que nous connaissions le prix de revient du "Liburu Ittipia" et que le prix de vente soit fixé d'un commun accord pour voir le bénéfice ce réalisé.

Je me permets de préciser, que si nous ne fixons pas d'une façon certaine vos honoraires avant cela, c'est uniquement dans votre intérêt. *Vous commences le prix de l'impression, il nous sera donc possible tout en restant dans les limites "minimales" que comporte cette édition d'attendre un prix de revient intéressant -*

Pour ne pas retarder le tirage du "Liburu Ittipia", je vous serais obligée, si vous ne l'avez déjà fait, de remettre manuscrit et épreuves corrigées à la concierge de la rue Thiers pour que nous puissions les envoyer au plus tôt à la Maison PROOST.

Il me tarde d'ouvrir la Librairie, j'ai travaillé après m'être si longtemps reposée.

Je me permets de vous dire à très vite, et vous prie de croire, Monsieur l'Abbé, à mes sentiments les plus respectueux et dévoués.

d. M. Baroin

P.S - Je vous serais obligée de bien vouloir me faire par l'édition le gros caractères
fais - je vous envoie le double de la lettre que nous échangeons à la maison
Envoit -

14

BAYONNE LE

"LE LIVRE"

LIBRAIRIE - PAPETERIE
9 RUE THIERS
BAYONNE

TÉLÉPHONE 2.37 - C. P. BORDEAUX 420-07

R. C. BAYONNE 10824

2.000 exemplaires de l'édition de l'abbé LAFITTE, par-
tite caractères (ou caractères différents) le nombre d'exem-
plaires de l'édition en gros caractères) et que vous engagez
à ne pas rééditer cet ouvrage jusqu'à épuisement de l'édition si
sans entente avec la Librairie.

En ce qui concerne vos honoraires, pour que nous puis-
sions exactement fixer ce point, il faudrait savoir le prix de re-
vient du papier, les autres honoraires, les droits de la Maison PROUST
nous sans envoi d'un exemplaire des trois séries à examiner
c'est-à-dire: en fait, en fait, en fait, en fait, en fait, en fait,
la Commission nous établiront les termes de l'accord qui sera si-
gné par vous et par Monsieur LAFITTE ou vos droits respectifs se-
ront nettement établis. Il me semble qu'il n'est pas possible de
ne pas mentionner le prix de revient de l'édition de l'abbé LAFITTE et que
la vente soit faite d'un commun accord pour voir le bénéfice
de réalisé.

Je me permets de préciser, que si nous ne pouvons pas
avoir votre intérêt. Vous voudrez bien nous adresser, si vous le pouvez,
un exemplaire de l'édition de l'abbé LAFITTE, que nous pourrions
pour ne pas perdre le temps de l'abbé LAFITTE, de remettre
le manuscrit et épreuves corrigées à la concurrence de la rue Thiers
pour que nous puissions les envoyer au plus tôt à la Maison
PROUST.

Il me tarde de voir la Librairie, et de travailler
après m'être si longtemps séparés.
Je me permets de vous dire à très vite, et vous prie
de croire, Monsieur l'abbé, à mes sentiments les plus respectueux
et dévoués.

A. M. Mamin

Je serai contenté que vous puissiez me répon-
dre au plus tôt et vous prie d'agréer Monsieur l'abbé l'expres-
sion de mes sentiments respectueux et dévoués

BAYONNE LE 23 Juillet 1931

"LE LIVRE"

LIBRAIRIE - PAPETERIE
9 RUE THIERS
BAYONNE

TÉLÉPHONE 2.37 - C. P. BORDEAUX 420-07

R. C. BAYONNE 10824

Monsieur l'abbé LAFITTE
Petit séminaire
USTARIZ

Monsieur l'abbé,

Je recevais le manuscrit et l'épreuve corri-
gée au moment où vous receviez ma lettre.
Avant d'envoyer le tout à la maison PROUST
avec les observations nécessaires (liaison de certaines lettres
avec le signe indiqué par vous, éviter la coupure des mots en fin
de ligne sur des lettres impropres, comme phi-zteran page 56) etc
j'ai besoin de quelques explications qui permettront de gagner
du temps.

Nous n'avons pas compris à la page 59 ligne
4 la faute qu'il y a à ZUZEN. A la page 90 ligne 12 si
NEZAN BARRRA doit s'écrire en un mot ou en deux mots. A la page
102 de l'épreuve faut-il mettre "es da imperfetzione" ou bien
"es da aski imperfetzione" A la page 103 est-ce bateau ou batean?
page 122 est-ce desiratzen du zun, ou bien desiratzen dut
zun? Page 136 est-ce: zer ezagutza ou bien zer egagutzapage 163
sur le manuscrit c'est ahanzen faut-il mettre ahanzen?
page 195 faut-il mettre Loriazko ou bien gloriazko? page 252
est-ce Hazken hatsa eman ou bien asken hatsa eman?

Je me permets Monsieur l'abbé de vous deman-
der ces précisions pour que l'épreuve définitive soit parfaite

Comment avez-vous trouvé l'échantillon du
papier? Je crois que nous aurons un très joli liburu tipia
nous enverrons un exemplaire relié au Père Marcel pour qu'il
nous dise exactement le nombre d'exemplaires qu'il désire
ainsi qu'à tous ceux qui attendent impatiemment la réédition
de votre livre.

Je serai contenté que vous puissiez me répon-
dre au plus tôt et vous prie d'agréer Monsieur l'abbé l'expres-
sion de mes sentiments respectueux et dévoués

A. M. Mamin

BAYONNE DE 23 JUILLET 1934

LE LIVRE

LIBRAIRIE - PAPETERIE
9 RUE THIERS
BAYONNE

LE LIVRE
LIBRAIRIE - PAPETERIE
9, RUE THIERS
BAYONNE

TÉLÉPHONE 502.37

C. C. P. BORDEAUX 420.87
R. C. BAYONNE 10824

Mis en dépôt par M. l'abbé Lafitte

le 23 Juin 1934

50 exemp. Amateurs Uzta à Frs 5 l'exemp.....250

Notre remise de 25 % 62,50

Reste dû..... 187,50

LE LIVRE
LIBRAIRIE PARISIENNE
2 RUE D'ORLÈANS
PARIS
FONDÉ EN 1827
COUR ROYALE
RUE D'ORLÈANS

.....
.....
.....
.....
.....
.....

LE LIVRE

LIBRAIRIE - PAPETERIE

9 RUE THIERS

BAYONNE

TÉLÉPHONE 2,37 - CH. POST. BORDEAUX 420,97

R. C. BAYONNE 10824

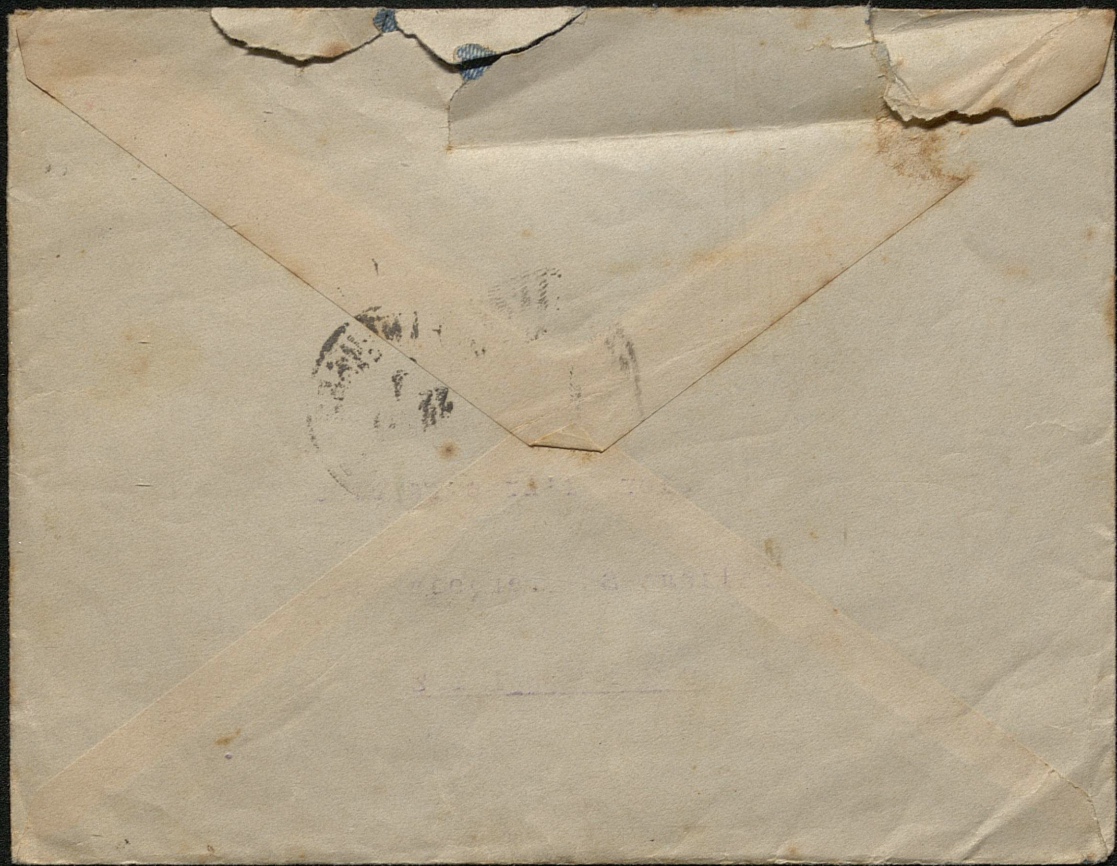


Monsieur l'Abbé LAFFITTE

Collège St François Xavier

U S T A R I T Z

(B.P.)



Papiers relatifs

aux éditions

~~et papiers officiels~~ ~~ordinations, nominations~~
~~Bac. de suite.~~

